

Compte rendu

Ouvrage recensé :

DÉVOLUY, Michel. *La Banque centrale européenne*. Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que-sais-je ? » n° 3552, 2000, 128 p.

par André Joyal

Études internationales, vol. 32, n° 2, 2001, p. 358-360.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/704290ar>

DOI: 10.7202/704290ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

l'une des questions les plus délicates parce qu'elle porte sur le sens de la construction européenne, et qui divise la communauté des internationalistes en deux camps, les uns ne voyant dans le droit communautaire qu'une branche, certes spécifique, du droit international, les autres voulant au contraire y voir l'existence d'une nouvelle branche juridique en voie d'autonomie. Il ressort de ces rapports que l'on assiste à la fois à une projection du droit communautaire dans le droit international, mais aussi sur le droit international. Les questions de monisme et de dualisme, de savoir si les différences sont de nature ou de degrés, ont été largement abordées. Les différents intervenants se sont tous accordés pour dire que la Communauté européenne n'était pas un État et, avec les élargissements prévus, elle a de moins en moins de chance de l'être un jour ! Au-delà, ce colloque pose deux autres questions, qui n'ont pas été traitées en tant que telles puisque tel n'était pas là son objet, comme l'a rappelé le professeur Verhoeven dans ses conclusions générales. D'une part, on peut se demander si la construction communautaire est un modèle pour l'évolution des zones d'intégration économique, de plus en plus nombreuses sur tous les continents, ou si elle va rester une expérience originale, *sui generis*. D'autre part, alors que la mondialisation est de plus en plus affirmée, se pose l'avenir de ces intégrations : sont-elles une étape vers le multilatéralisme ou en sont-elles un substitut ?

Philippe CHRESTIA

Faculté de droit,
Université de Nice - Sophia Antipolis, France

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

La Banque centrale européenne.

DÉVOLUY, Michel. Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que-sais-je ? » n° 3552, 2000, 128 p.

D'ici peu, le sigle BCE va devenir aussi familier que celui de la Federal Reserve des États-Unis (FED) avec laquelle cette nouvelle institution est appelée à avoir beaucoup en commun. Cet ouvrage sur la Banque centrale européenne a avant tout un objectif utilitaire. Ce n'est pas non plus un essai sur la problématique d'une monnaie commune ou sur le fédéralisme économique. Le lecteur doit s'y référer avant tout pour trouver des informations ponctuelles sur les mécanismes de cette banque qui gère l'euro depuis le 1^{er} janvier 1999. Ce « Que sais-je ? » respecte la tradition des quelque trois mille qui l'ont précédé autant par la forme que par le contenu. Étant en mode descriptif, il n'y a pas place pour les jugements de valeur et les remises en cause radicales de la part de l'auteur qui est directeur de l'Institut des hautes études européennes de l'Université Robert Schuman de Strasbourg.

Quand on connaît le rôle-clé joué dans l'édification de l'Europe par celui qui a laissé son nom à cette université, on comprend qu'il revenait à un de ses professeurs d'écrire ce petit ouvrage. En lui rendant hommage, l'auteur cite un extrait du discours demeuré célèbre que Robert Schuman a prononcé le 9 mai 1950 : « L'Europe ne se fera pas d'un seul coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

C'est bien ce que ce petit livre démontre.

Le premier chapitre décrit le processus historique qui a conduit à l'adoption de la monnaie unique. On couvre donc la signature du traité de Rome le 25 mars 1957, qui affichait un nécessaire désintéret envers les questions monétaires, jusqu'au traité de Maastricht et de ses suites précédé par le rapport Delors (1989) et la création du système monétaire européen à la fin de 1978. L'auteur n'épargne aucun détail. Les éléments principaux sont décrits avec minutie.

Le second chapitre permet à Michel Dévoluy de nous présenter un autre sigle dérivé du précédent et qui accompagne le lecteur jusqu'à la fin du volume : SEBC (système européen de banques centrales). Ce chapitre en présente l'architecture avec une allusion à son indépendance de principe envers le pouvoir politique. On sait que les avis sont partagés quant au degré d'indépendance dont les banques centrales doivent jouir dans l'exercice de leurs fonctions. Certains sont favorables à ce que le ministre des Finances (surtout s'il est élu) ait son mot à dire, alors que d'autres, par souci d'éviter de tomber dans l'opportunisme électoral, penchent en faveur de l'octroi aux banques centrales d'une très grande autonomie. L'auteur semble prendre pour acquis qu'il en sera ainsi avec la BCE et se limite à décrire les textes de loi qui lui servent de support.

En ce qui regarde la subsidiarité, l'auteur ne lésine pas en écrivant qu'il serait inconcevable de décentraliser la politique monétaire au niveau des États membres. Avec une monnaie unique, la politique ne peut être

qu'unique. C'est pour cette raison d'ailleurs que Milton Friedman, le père du monétarisme, a exprimé de sérieuses réserves quant à la viabilité de ce nouveau système monétaire. Il pensait, comme beaucoup d'autres, à ce qu'il adviendra quand l'Allemagne sera menacée d'inflation et l'Espagne pour sa part, d'un fort taux de chômage. Il faudra trancher comme la Banque du Canada l'a toujours fait (pour le meilleur comme pour le pire suivant que l'on soit Québécois ou Ontarien). Dommage que l'auteur évite de commenter cette problématique, même s'il indique bien qu'il serait absurde d'augmenter les taux d'intérêt dans une partie de l'union et de les diminuer dans une autre.

C'est le troisième chapitre qui fait l'objet de la politique monétaire et on y retrouve ce que l'auteur appelle une crédibilité opérationnelle laquelle comprend les éléments suivants : efficacité (priorité à la stabilité des prix), transparence (informer le public), responsabilité, orientation à moyen terme (seuils inflationnistes à ne pas dépasser : i.e. demeurer en deçà de 2 %), continuité, enfin, cohérence avec le statut d'indépendance du SEBC. Pour ceux qui ne craignent pas de s'engager plus à fond dans les méandres caractérisant le fonctionnement de ce mécanisme complexe, l'auteur décrit ce qui se rapporte à l'outil fétiche de toute banque centrale, les opérations à marché ouvert (*open market*) qui consistent à acheter ou à vendre des obligations publiques. Dans la mesure où ces lecteurs se montreront toujours exigeants dans leur quête d'informations ponctuelles, la suite du chapitre les servira à souhait, car tout devient très technique.

Le dernier chapitre se rapporte aux autres missions de la BCE, dont celle concernant les politiques de change. La faiblesse de l'euro par rapport au dollar, qui a accompagné l'avènement du nouveau millénaire, fait deviner l'importance que peut occuper cette mission. À celle-ci s'ajoute un contrôle prudentiel dont l'objectif est de protéger les déposants et d'éviter les risques systématiques.

Étant donné la faible expérience de la BCE, il reste à souhaiter une mise à jour de cet ouvrage dans cinq ans avec une appréciation critique des stratégies mises en place. En attendant, le lecteur se voit offrir un ouvrage de référence susceptible de répondre à ses premières interrogations.

André JOYAL

*Département d'économie
Université du Québec à Trois-Rivières, Canada*

Regionalism, Multilateralism and the Politics of Global Trade.

BARRY, Donald et Ronald C. KEITH
(dir.). Vancouver, UBC Press, 1999,
302 p.

Je m'attendais, à la lecture de cet ouvrage collectif, à un autre débat terne sur les mérites et dangers de la régionalisation des marchés économiques. Encore une fois, j'appréhendais un dialogue de sourds opposant ceux qui affirment que le régionalisme érode les progrès récents de mondialisation du commerce à travers les rondes subséquentes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à ceux qui, au contraire, prétendent que les accords régionaux ont donné un nouveau souffle à la libéralisation multilatérale du commerce et des finances interna-

tionales. Je dois admettre mon erreur de jugement en trouvant très rafraîchissante la perspective d'experts canadiens sur le sujet.

L'organisation du volume est superbe. Je ne peux m'empêcher d'utiliser mon jargon de spécialiste en économie politique internationale pour déclarer que l'« avantage comparatif » de cet ouvrage réside dans son équilibre entre la couverture de débats théoriques d'importance et une attention minutieuse aux détails empiriques. Plus précisément, l'introduction, les trois premiers chapitres et la conclusion analysent les liens entre deux forces à première vue centrifuges : la croissance de l'interdépendance économique et l'explosion, surtout depuis la fin de la guerre froide, des ententes de coopération économique régionales. Les chapitres 4 à 6 examinent la dynamique interne des mouvements de régionalisation du commerce, alors que les trois chapitres qui suivent explorent les interactions entre les divers blocs économiques. Enfin, les trois derniers chapitres situent la place du Canada dans cette « nouvelle économie mondiale ».

La préface de l'ancien Premier ministre canadien, Joe Clark, donne le ton au reste du volume. Il y affirme que la mondialisation des marchés résulte en une nécessité accrue pour le gouvernement canadien de fonder sa politique étrangère sur un effort de coopération qui reconnaît et respecte les différences identitaires entre partenaires commerciaux. Si j'avais un quelconque doute sur la nécessité d'écrire un autre volume concernant l'impact de la régionalisation des marchés sur les efforts multilatéraux de libéralisation économique, l'ex-